

## Réunion publique commerçants

### T1 Bobigny – Val de Fontenay

#### COMPTE RENDU

Mairie de Noisy-le-Sec

12 juillet 2021 / 19h-21h30

- > Durée de la réunion : 2h30
- > Nombre de participants : 10 commerçants et 6 élus de la commune

#### Déroulé de la réunion :

##### 1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction et présentation des élus de la commune présents

##### 2. Présentation du projet à Noisy-le-Sec

- Intervention d'Amélie Bourlieux, Responsable d'opération projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis

##### 3. Temps d'échanges

##### 4. Conclusion

## 1. OUVERTURE DE LA REUNION

- **Présentation des élus de la commune présents**

- Olivier Sarrabeyrouse – Maire
- Jean-Luc Le Coroller – Adjoint au maire délégué aux bâtiments publics, à la voirie et aux déchets
- Florent Lacaille-Albiges – Adjoint au maire délégué à l'écologie urbaine, à la mobilité et à l'Agenda 2021
- Pascale Labbé – Adjointe au maire et conseillère départementale déléguée au développement du service public et du personnel communal et des temps libérés
- Samia Sehouane - Adjointe au maire déléguée à l'habitat, à l'urbanisme et à l'aménagement
- Monique Gascoin – Conseillère municipale déléguée aux commerces et à l'économie sociale et solidaire
- Médy Labidi - Adjoint de quartier délégué aux quartiers Centre-ville/Mairie, Haut Goulet et Léo-Lagrange

- **Présentation du personnel de la commune présent**

- Jérémy Théophile – Manager de centre-ville et responsable commerces
- Claire Evenot – Directrice générale des Services Techniques
- Axel N'Guyen – Chargé de Projet

## 2. PRESENTATION DU PROJET

- **Intervention d'Amélie Bourlieux, Responsable d'opération projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis**

- Présentation du projet de prolongement du T1 à Val de Fontenay
- Les principes d'aménagement
- Les aménagements RATP sur Noisy-le-Sec
- Les travaux préparatoires rue Jean Jaurès
- Le phasage et planning prévisionnel des travaux
- Les mesures d'accompagnement (présentation de la Commission de règlement à l'amiable)

Retrouvez plus de détails dans le diaporama projeté lors de la réunion, en ligne sur le site du projet T1 (<http://www.t1bobigny-valdefontenay.fr/>)

### 3. TEMPS D'ÉCHANGES

**Un intervenant** (Représentant de l'association de commerçants) indique que les commerçants, après une période difficile suite à l'épidémie de COVID-19, subissent actuellement de réelles nuisances rue Jean Jaurès avec la mise en place des barrières de travaux recouvertes de bâches, qui laissent penser que les commerces sont fermés. Il explique manquer cruellement de communication à ce sujet. Il demande s'il est possible d'être informé de manière précise de l'intervention des équipes de travaux sur tout le trajet du tramway.

**Une intervenante** (Gérante d'un magasin de chaussures) ajoute qu'elle est en période de soldes et que sa vitrine est complètement cachée par les bâches mises en place sur les barrières qui entourent le chantier. Elle indique également que le passage piéton situé en face de sa boutique est condamné pour les travaux et que la place de stationnement qui se trouve devant son magasin l'est également, l'empêchant d'accéder à sa boutique avec son véhicule sans qu'elle en ait été informée en amont.

**Amélie Bourlieux** explique que le Département de la Seine-Saint-Denis a récemment demandé à l'entreprise de mettre en place des protections plus importantes (grilles) autour du chantier pour éviter les projections sur les riverains, mais qu'elles ont été trop étendues. Il est prévu que les bâches soient enlevées au plus vite.

A propos du manque de communication auprès des commerçants, **Amélie Bourlieux** explique que le Département de la Seine-Saint-Denis se bat au quotidien avec les concessionnaires pour qu'ils communiquent sur leurs interventions. Elle rappelle que le Département et la RATP ne sont pas maîtres d'ouvrage sur la rue Anatole France par exemple, et ne peuvent qu'inciter les concessionnaires à jouer le jeu et distribuer des flash info. Elle ajoute que des panneaux d'information ont été posés par le Département de la Seine-Saint-Denis et que ce sera le cas tout au long de l'été. Une lettre d'information sera également boîtée à chaque changement de phase qui impliquera de bouger les barrières de travaux.

**Un intervenant** (Gérant du Rapidflore rue Jean Jaurès) demande quels sont les délais pour recevoir l'indemnisation versée par la Commission de règlement à l'amiable.

**Amélie Bourlieux** explique que lorsque l'on dépose un dossier, la Commission de règlement à l'amiable statue dans les 2 mois qui suivent, et qu'il y a entre 3 et 4 mois de délai entre le dépôt du dossier et la réception du dédommagement. Elle rappelle qu'il ne faut pas attendre de rencontrer de graves problèmes pour déposer un dossier et qu'il est possible de déposer

autant de dossiers que nécessaire pendant la durée des travaux avec néanmoins un délai de 3 mois minimum entre chaque demande.

**Un intervenant** demande quel est le montant de l'indemnisation versée par la Commission de règlement à l'amiable.

**Amélie Bourlieux** explique qu'il est calculé en fonction de la baisse du chiffre d'affaires et [qu'une réponse écrite détaillée sera faite par le service compétent au Département de la Seine-Saint-Denis.](#)

**Une intervenante** (Pascale Labbé, Adjointe au maire) demande sur quelle année témoin la Commission se basera pour évaluer la baisse du chiffre d'affaires des commerces, sur quelle période, et si ces derniers seront obligés d'attendre la même période sur l'année en cours pour constater la baisse ? Elle propose de réunir la Commission plus régulièrement, à un rythme mensuel par exemple, afin que les commerçants n'attendent pas trop longtemps leur indemnisation.

**Amélie Bourlieux** explique que les Commissions statueront tous les deux mois, et plus régulièrement si besoin, notamment au plus fort des travaux pour soutenir les commerçants.

**Un intervenant** (ancien gérant d'un commerce situé en face à la Mairie) explique qu'il était déjà impacté par les travaux du T1 à l'époque où il tenait son commerce, qu'il avait soumis ses doléances auprès des services concernés mais n'a jamais eu de réponse.

**Amélie Bourlieux** explique que la Commission de règlement à l'amiable n'a pu se mettre en place que lorsque le Département de la Seine-Saint-Denis et la RATP sont devenus les maîtres d'ouvrage des travaux, soit depuis le 5 juillet dernier.

**Un intervenant** (Jeremy Théophile, Manager centre-ville et responsable commerces) fait suivre la question du gérant du magasin Auchan. Le magasin a deux points de livraison (boulevard Gambetta et rue Carnot) et depuis quelques jours la rue Carnot est fermée, ce qui complique les livraisons. Il souhaite savoir ce qui est prévu pour anticiper et communiquer auprès des commerçants pour ce genre de désagrément.

**Amélie Bourlieux** explique qu'une réunion a lieu tous les mardis matin avec la ville de Noisy-le-Sec, le Département de la Seine-Saint-Denis et les concessionnaires pour traiter ce type de problème. Elle ajoute que la rue Carnot a été fermée temporairement l'après-midi même et

non depuis quelques jours pour creuser une tranchée mais qu'elle sera ensuite rouverte à la circulation.

Elle indique également qu'une action sera entreprise immédiatement auprès des deux concessionnaires concernés afin qu'ils libèrent au moins une des deux places de livraison et qu'ils en informent le gérant du magasin Auchan.

**Un intervenant** s'inquiète du fait qu'aucune communication n'a été faite à la population pour la fermeture de la rue Carnot, alors que tous les arrêtés qui autorisent les concessionnaires à réaliser des travaux stipulent qu'une communication doit être faite en amont, ce qui n'est jamais fait dans le cas du T1.

**Un intervenant** (Jean-Luc Le Coroller, Adjoint au maire) annonce que la manière dont les travaux du T1 se déroulent est injuste pour les habitants et les commerçants de Noisy-le-Sec. Il indique qu'il faut régler le problème de communication des concessionnaires au plus vite.

**Monsieur le Maire Olivier Sarrabeyrouse** exige que des solutions soient trouvées pour inciter les concessionnaires à respecter les commerçants. Il indique qu'il ne quittera pas la réunion sans avoir envisagé des mesures draconiennes à leur rencontre.

**Amélie Bourlieux** explique que la décision de fermer la rue Carnot n'a pas été prise le matin pour le soir-même et qu'elle a été prise de concert lors des réunions du mardi avec la Mairie de Noisy-le-Sec. Elle ajoute que cette rue ne se trouve pas dans la zone de travaux gérée par le Département de la Seine-Saint-Denis et que les concessionnaires sont maîtres d'ouvrage de leurs travaux.

**Un intervenant** demande comment vont s'organiser les livraisons pendant la durée des travaux et une fois les travaux terminés.

**Amélie Bourlieux** explique que pendant les travaux, une place de livraison sera créée à chaque carrefour. Il y aura le même nombre d'aires de livraison qu'avant les travaux, mais s'il n'y en a pas assez, il sera possible d'en rajouter. En revanche, plus on aura de stationnements de livraison et moins on aura de stationnements normaux. A priori, tous les livreurs ne devraient pas occuper la même place, car elles sont disséminées partout dans la rue. S'il faut mettre en place des horaires de livraison, il faudra que la Mairie statue. En revanche, après les travaux, il est certain qu'il y aura des horaires de livraison.

**Une intervenante** (Monique Gascoin, Conseillère municipale déléguée aux commerces) propose que ceux qui déposent leur dossier auprès de la Commission de règlement à l'amiable lui envoient une copie de leur demande, étant donné qu'elle siège à la Commission. Elle suggère d'envoyer les lettres info aux commerçants directement à leur adresse email. Elle évoque ensuite la période de Noël, et souhaite

savoir si l'équipe du projet T1 aura une attention particulière pour minimiser la gêne pendant cette période ?

**Amélie Bourlieux** explique que pendant les vacances de Noël, les travaux seront à l'arrêt et qu'une attention particulière sera de mise entre le 15 novembre et le 15 janvier pour moins impacter l'activité des commerces. Elle ajoute qu'en fonction de l'avancée du chantier, les barrières pourront peut-être être repliées et rangées pour qu'il n'y en ait plus aucune à la période de Noël et remises en place de l'autre côté de la rue au retour des vacances. Les adresses mails des commerçants sur place ont été relevées.

**Une intervenante** (Gérante d'un magasin de chaussures) évoque le service de ramassages des ordures qui ne passait plus devant son magasin pendant une période à cause des travaux et demande vers qui elle peut se tourner pour éviter ce problème à l'avenir.

**Amélie Bourlieux** explique que les problèmes sont liés à la collecte et à Est Ensemble. Il est d'ailleurs prévu d'associer Est ensemble aux réunions du mardi matin avec la mairie de Noisy-le-Sec pour qu'ils communiquent auprès des commerçants à ce sujet.

Pour les travaux préparatoires actuellement en cours, elle a demandé à l'entreprise de déposer les bacs roulants aux carrefours lors de leur arrivée sur le chantier à 7h30 et a écrit à Est Ensemble pour modifier la tournée et passer après 7h30 rue Jean Jaurès.

Après vérification, le matin même tous les bacs avaient été vidés.

**Monsieur Lacaille-Albigès** suggère que l'ensemble du stationnement soit réservé à la livraison sur des horaires précis et au stationnement résidentiel pendant la nuit, étant donné que les rues impactées par les travaux du tramway sont dans un processus de piétonisation.

**Monsieur le Maire** explique que l'idée est d'habituer les uns et les autres à la future piétonisation pour que petit à petit, on ne stationne plus du tout dans les rues concernées.

**Un intervenant** demande si les parkings autour de la rue Jean Jaurès ne pourraient pas être une solution au problème de stationnement.

**Amélie Bourlieux** explique qu'aucune création de parking n'est prévue dans le projet de prolongement du tramway T1 mais que le parking des découvertes a été rénové l'année dernière et qu'il y a aussi le parking Carnot.

**Monsieur le Maire** indique que le stationnement est un problème sur l'ensemble de la ville et plus largement sur le Département de la Seine-Saint-Denis, et qu'une étude de stationnement est en cours sur la ville de Noisy-le-Sec. Il ajoute être dans la réflexion pour mettre en place sur parking Carnot un fonctionnement similaire à celui en place sur le parking



des découvertes : un partage entre les locataires et les noiséens, qui pourraient bénéficier d'une zone de pendulaire.

**Un intervenant** demande comment s'organisera la circulation pour repartir de la rue Carnot après les travaux. Il gère une auto-école et doit actuellement envoyer les élèves au parking pour commencer leurs leçons car le moniteur ne peut pas stationner devant l'auto-école.

**Amélie Bourlieux** explique qu'il est considéré comme un commerçant et qu'il a donc le droit de s'arrêter devant son auto-école en se considérant comme une livraison. Elle ajoute que les rues perpendiculaires sont toutes traversantes.

**Amélie Bourlieux** explique que le Département de la Seine-Saint-Denis ne sait pas encore comment organiser la circulation pour repartir de la rue Carnot pour le moment mais qu'en aucun cas on ne bloquera le parking de Carnot. Une concertation est en cours avec les riverains de la rue Carnot et du passage François Cochu pour déterminer le sens de ces rues.

**Un intervenant** demande s'il y aura des trottoirs une fois les travaux terminés et quelle sera leur largeur.

**Amélie Bourlieux** explique qu'il n'y aura pas de trottoirs car une aire piétonne n'en a pas, du fait de l'absence de voitures. Il y aura des vélos, des piétons et un tramway.

**Un intervenant** demande si les commerçants pourront conserver leurs étalages pendant les travaux.

**Amélie Bourlieux** explique que pendant les travaux, il est possible que certains étalages ne puissent pas être installés. Une fois les travaux terminés, il n'y aura aucun obstacle à l'installation des étalages.

**Un intervenant** demande si des stations de recharge pour les véhicules électriques sont prévues.

**Amélie Bourlieux** explique que ce n'est pas prévu dans le projet T1.

**Florent Lacaille-Albiges (Adjoint au maire)** ajoute que sur les anciennes stations Autolib, des bornes sont en place et peuvent être reconverties. Il indique que cinq autres emplacements sont envisagés pour mettre en place des bornes de recharge, d'ici la fin d'année 2022. La rue Jean Jaurès néanmoins ne sera pas pourvue de bornes étant donné son caractère piéton.

## 4. CONCLUSION

Monsieur le maire conclut sur le fait que cette réunion a permis à tous de trouver des réponses et qu'il est essentiel de renouveler ce type d'évènement. Il indique que les travaux viennent de débiter et qu'il faut s'attacher à ce que tous y trouvent satisfaction : maitres d'ouvrage, commerces, riverains et élus. Il encourage chacun à se rapprocher de Sonia, la chargée d'information de proximité.